

Rapport de la commission Préavis no 1/25

Entretien des routes

Membres de la commission : Mmes et MM. Lindsay Lessard, Florence Widmer, Tetyana Samsonenko, Ranfiss Trujillo, Thibault Müller, Luc-Olivier Suter (suppléant), Elyazid Mouhsine (suppléant)

Aubonne, le 18 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal un budget pour des travaux d'entretien de certains tronçons du réseau routier de la Commune d'Aubonne.

1. Préambule

La commission s'est réunie le 3 avril, ainsi que le 6, le 13 et le 19 mai 2025. Lors de la première séance, M. Olivier Gétaz (Municipal), M. Richard Calderini (Chef des Services techniques) et M. Alessandro De Luca (collaborateur des Services techniques) était présents. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions.

2. Le projet

Le préavis 1/25 considère l'entretien de tronçons routiers nécessitant des interventions légères, comme le remplacement de la couche de roulement ou des réparations localisées. Les routes nécessitant une réfection plus lourde (p. ex. Place du Marché, Route et Place de l'Ancienne Gare) feront l'objet de préavis séparés selon le tableau prévisionnel figurant en page 4 du préavis.

La société Ertec SA, spécialisée dans l'analyse des infrastructures routières, a été mandatée en 2022 pour évaluer l'état du réseau routier communal. Sur la base de cette expertise, les Services techniques ont affiné les priorités en retenant trois critères : le coût, l'état de la chaussée, et la fréquentation.

Le plan quinquennal proposé dans le préavis est le résultat de cette analyse et s'inscrit dans une vision stratégique à dix ans. L'Avenue de Savoie présente une particularité : elle combine des besoins d'entretien routier et le remplacement d'une allée d'érables, victimes de sécheresse et largement déperissant.

3. L'analyse de la société Ertec SA

Un rapport de synthèse, basé sur l'analyse Ertec de 2022, a été mandaté par la Commune d'Aubonne et réalisé en 2024. Le réseau routier de la commune (surface totale de 242'478 m²) obtient un indice global de 0.86, qualifié de « moyen ». Cet indice tient compte de données visuelles ainsi que structurelles.

Le scénario retenu par la Municipalité est celui de « l'entretien de maintien », avec un budget estimé par Ertec à CHF 750'000 HT/an (y compris 10% de divers et imprévus).

La Municipalité propose cependant un budget de CHF 1'100'000 HT/an, soit 2 % de la valeur à neuf du patrimoine routier. Cette majoration vise à rattraper le déficit d'entretien accumulé ces dernières années. A cela se rajoute les montants des honoraires d'ingénieurs, les prestations non-comprises (voir page 16 du préavis), le remplacement des arbres à l'Avenue de Savoie, ainsi qu'un 10% pour les divers et imprévus. Le montant total des travaux prévus est de CHF 8'042'000 TTC sur 5 ans¹.

4. Discussion de la commission

La commission salue la volonté de la Municipalité de planifier l'entretien du réseau routier sur cinq ans, avec une vision intégrée et stratégique. Elle relève la nécessité de repenser la route au-delà de son simple entretien : mobilité douce, réseaux enterrés, arborisation et réappropriation de l'espace public doivent s'inscrire dans une vision à long terme.

Lors de notre première séance avec M. Olivier Gétaz, M. Calderini et M. De Luca, la commission a souligné le manque d'aménagements pour la mobilité active sur l'Avenue de Savoie. Aujourd'hui, cette zone 30 est dépourvue d'aménagement dédié à la mobilité active sur quasi l'entier de son tronçon. Un trottoir d'un côté et discontinu se situe au sud. Ce secteur possède du stationnement en alternance et il est bordé par plusieurs axes routiers secondaires. La commission trouvait regrettable que ce tronçon n'a pas été considéré pour une requalification.

En réponse à ces remarques, une offre pour une étude de réaménagement a été présentée par M. Olivier Gétaz lors de la séance de commission du 13 mai 2025. L'offre, réalisée par le bureau CCHE, considère notamment : la création de trottoirs continus, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), la mobilité active, les îlots de fraîcheur, la déminéralisation et l'activation de l'espace public. Le coût de l'étude est estimé à CHF 85'000 TTC.

La commission soutient la démarche d'un réaménagement de ce tronçon, qui deviendrait donc un projet de « gros travaux » et non de « simple entretien ». Dans ce sens, et pour être cohérent avec la vision stratégique de la Municipalité, la commission propose d'enlever l'Avenue de Savoie du préavis et de l'intégrer au planning faisant l'objet de gros travaux et donc d'un préavis dédié.

Le montant total à retirer du préavis (travaux, honoraires, arbres) est de CHF 625'813 TTC, que la commission propose d'arrondir à CHF 626'000 TTC.

5. Amendement

Le Conseil communal d'Aubonne octroie un crédit de CHF 7'416'000 TTC (au lieu de CHF 8'042'000 TTC) pour la réalisation des travaux d'entretien prévus dans le préavis 1/25, hors Avenue de Savoie.

6. Rapport de la CoFIN

La commission des finances

¹ En moyenne CHF 1'608'000 TTC/an, l'équivalent d'environ 7 points d'impôt (1 point ≈ CHF 225'000)

7. Conclusions

Ainsi, la commission ad hoc, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

- vu le préavis municipal n°1/25 relatif à l'entretien des routes communales,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant, tel qu'amendé :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux d'entretien mentionnés dans ce préavis ;
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 7'416'000 TTC pour la réalisation des travaux ;
- Autorise la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante et/ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Ainsi, délibéré en séance de commission le 19 mai 2025

Pour la commission ad hoc,
La rapporteuse Lindsay Lessard